

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/62

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne - SDEHG – Rénovation de l'éclairage rue du Bengali

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune concernant la rénovation de l'éclairage public de la rue de Bengali, opération référence 11 AS 343, le 18 mars 2019, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- dépose de 24 ensembles d'éclairage public équipés de 26 lanternes,
- fourniture, pose et raccordement d'environ 22 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques de 5 mètres de hauteur et équipés d'appareils LED d'une puissance de 25 W. Des études d'éclairage confirmeront le nombre d'ensembles à poser.

La configuration de la rue de Bengali et sa typologie actuelle nous amènent à formuler les hypothèses d'éclairage suivantes : voie de circulation, à vitesse modérée (de 5 à 30 km/h), véhicules en stationnement en bord de chaussée (classement en S4, soit 5 lux).

Il sera proposé des lanternes de type SCOOP/ECLATEC.

Pour chaque candélabre, la confection de chaussettes de tirage est prévue (solution antivol).

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

27 MAI 2019

ID : 031-213105612-20190524-D2019_62-DE



Les ensembles seront équipés d'un câble DALI en pied de mât pour une future programmation d'abaissement.

Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des Certificats d'Economie d'Energie en éclairage public. La catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur mentionnant une efficacité lumineuse égale à 90 lumens par Watt et un ULR de 3%.

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 87%, soit une estimation de 1 449 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 929 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	28 160 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	8 911 €
Total	44 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 343,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 343,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

- Transmis le 27 MAI 2019
- Affiché le 27 MAI 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ

